

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° DN156

AMENDEMENT

présenté par

Mme Le Grip, M. Jacques, M. Chenevard, M. Cormier-Bouligeon, M. Frébault, M. Gassilloud,
Mme Givernet, Mme Lebec, Mme Lemoine, Mme Liso, M. Maillard, M. Mongardien, M. Olive,
Mme Pouzyreff, Mme Rixain, M. Seo et Mme Vignon

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« L'amélioration de la condition militaire participe pleinement de la présente actualisation, en ce qu'elle constitue un levier déterminant de l'attractivité, de la fidélisation et, plus largement, de la soutenabilité de l'engagement au sein de nos armées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En inscrivant explicitement cet enjeu dans le rapport annexé, le présent amendement vise à renforcer la cohérence entre l'ambition capacitaire de la loi de programmation militaire et les conditions concrètes d'engagement des militaires.

Les travaux conduits dans le cadre du cycle d'auditions sur la condition militaire en commission de la Défense nationale et des forces armées ont mis en lumière les défis auxquels nos armées sont confrontées en matière de recrutement et de fidélisation, dans un contexte marqué par des évolutions démographiques, par la transformation des attentes des nouvelles générations et par une concurrence accrue du marché du travail, notamment pour les profils les plus qualifiés.

Dans le même temps, la transformation des conflictualités et la montée en technicité des métiers militaires renforcent les besoins en compétences rares, accentuant ces enjeux. Le défi est donc de préserver la singularité de l'engagement militaire tout en confortant l'attractivité.

L'amélioration de la condition militaire doit ainsi être appréhendée de manière globale. Elle recouvre non seulement la rémunération, mais également les conditions de vie, le logement,

l'accompagnement des familles, la lisibilité des parcours professionnels ou encore la simplification du quotidien administratif. À cet égard, le logement et le soutien aux familles constituent des leviers essentiels de fidélisation, de même que l'adaptation des modèles de carrière à des trajectoires plus diversifiées.

Cet amendement vise ainsi à rappeler que l'effort de réarmement engagé par la France ne saurait reposer uniquement sur le renforcement des capacités, mais doit s'inscrire dans une attention constante portée à la condition militaire.